**Contexte**

Le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Océan & Climat, porté par le CNRS et l’Ifremer, a été mis en place par l’Etat pour une durée de 7 ans, de 2021 à 2028.

Présente dans la plupart des mers du globe et détentrice de la 2e plus grande zone économique exclusive, la France a un positionnement privilégié en ce qui concerne l’océan. Ce dernier est donc porteur d’enjeux forts pour la France en termes de préservation des écosystèmes marins, de gestion durable des ressources marines (biologiques, minérales, énergétiques) et de durabilité des activités maritimes, mais aussi en termes de géostratégie, de souveraineté et de diplomatie.

Dans ce contexte, la recherche française en sciences marines a un rôle important à jouer pour anticiper les modifications de l’océan liées aux changements globaux en cours, pour analyser les relations que les humains tissent avec les environnements océaniques, pour évaluer les enjeux écologiques, économiques et sociaux du développement de l’économie bleue, et pour identifier et évaluer des solutions d’atténuation et d’adaptation aux changements globaux.

Le PPR a ainsi été élaboré autour de 7 défis (<https://www.ocean-climat.fr/Le-PPR/Les-defis-du-PPR>) pour aborder les enjeux de recherche tant sur des questions de progrès des connaissances climatiques et écologiques que sur des questions d’économie bleue, de droit, de géostratégie, de gestion globale des socio-écosystèmes et du bien-être des sociétés. Depuis 2022, deux appels à projets structurants et deux appels à thèses de doctorat ont permis la sélection de projets de recherche ambitieux répondant à une partie de ces défis (*https://www.ocean-climat.fr/Les-actions-et-projets*).

Pour aborder ces grands enjeux et pour contribuer à une « génération PPR Océan & Climat », le PPR lance un appel à projets de postdoctorat, visant à ce que 10 projets de postdoctorat soient financés à 100% (maximum 150 000 euros pour 2 ans, charges comprises) et environnés (24 000 euros par postdoctorat), **débutant dès janvier 2025, et au plus tard le 1er septembre 2025**. Aucuns frais de gestion ne seront financés.

**Objectifs**

L’appel à projets de postdoctorat a comme fil conducteur scientifique **l’identification et l’évaluation de solutions** pour la protection de l’océan, l’atténuation et l’adaptation au changement global, la préservation de l’environnement marin et les usages durables et équitables de l’océan.

S'intégrant dans l'esprit et le panel de projets du PPR Océan et Climat, les sujets proposés doivent soutenir des **recherches interdisciplinaires.**

La participation des parties prenantes (ex. ONG, gestionnaires des milieux naturels, acteurs du monde économique) est encouragée, bien que non obligatoire.

Les sujets doivent se concentrer prioritairement sur les quatre zones définies dans le PPR sur lesquelles sont identifiés des enjeux forts de bouleversement climatique, de pressions anthropiques multiples et d’ampleur inédite, de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, d’économie durable, de souveraineté ou de diplomatie, de littératie océanique : **les océans polaires, les outre-mer, l’océan profond et les zones marines et côtières métropolitaines vulnérables**. Néanmoins, des projets portant sur d’autres territoires peuvent être éligibles s’il y a une interdépendance avec le territoire français, notamment pour faciliter la mise en œuvre ou l’évaluation de solutions (développements technologiques et/ou pratiques d’interventions concernant par ex. sauvegarde d’espèces, modalités d’encadrement de nouvelles activités en mer, impacts de l’exploitation hors ZEE française des ressources destinées à la consommation française, tests de concepts…). Au regard des projets déjà financés par le PPR Océan et Climat, les soumissions de projets portant sur le défi 2 et/ou sur les axes 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, et 7.1 du PPR (<https://www.ocean-climat.fr/Le-PPR/Les-defis-du-PPR>) sont encouragés.

**Critères d’éligibilité**

* Les équipes porteuses doivent appartenir à des organismes de recherche français,
* Le.a candidat.e postdoctorant.e sera accueilli.e dans un ou des organisme(s) de recherche français,
* Les porteur.euses et participant.es des projets déjà financés par les appels à thèses et appels à projets structurants du PPR ne peuvent déposer de projet de postdoctorat au présent appel,
* Un seul projet de postdoctorat peut être déposé par porteur.se ou co-porteur.se,
* Le co-portage doit être réalisé par des chercheur.ses de deux disciplines différentes, au sein d’un même laboratoire ou de deux laboratoires différents (attesté par leur CV).

**Critères d’évaluation**

* La pertinence des questions et méthodes scientifiques,
* La pertinence du projet par rapport au PPR Océan & Climat : identification de solution(s), interdisciplinarité,
* Les caractéristiques innovantes ou transformantes du sujet,
* L’expertise des porteur.ses sur le thème du projet,
* L’insertion du projet dans le paysage international, et l’intégration du.de la postdoctorant.e dans des réseaux interdisciplinaires (ex. CIEM, Europe Marine Board…),
* La cohérence des moyens avec le projet (critère de faisabilité du postdoctorat).

Pour des dossiers de qualité équivalente, le classement des projets sélectionnés donnera la priorité à des projets qui porteront sur des thématiques ou régions non encore couvertes par les projets déjà acceptés lors des deux appels à projets structurants “Un Océan de solutions” ainsi que dans les trois appels à projets de thèse 2022, 2023 et 2024.

**Procédure d’évaluation**

Les sujets seront à transmettre à Céline Dégremont ([celine.degremont@ifremer.fr](mailto:celine.degremont@ifremer.fr)) avant le 1er octobre 2024. Ils seront soumis à l’évaluation du Conseil Scientifique du PPR qui se réserve le droit de faire appel à des rapporteurs externes en fonction des sujets et de l’expertise nécessaire à leur évaluation.

**Calendrier**

* 12 avril 2024: publication de l’appel à postdoc
* 1er octobre 2024 (minuit heure métropolitaine) : limite de soumission
* 15 novembre 2024 : publication des résultats des projets sélectionnés. En cas de demandes dupliquées à d’autres guichets de financements, les porteurs s’engagent à se désister si le projet de postdoctorat est déjà accepté pour financement.

**Format du dossier (*cf. formulaire ci-dessous*)**

* MAXIMUM 8 pages (y compris les références bibliographiques, hors CV).
* en calibri 11, ou arial 10, interligne 1,5.

Les propositions qui ne respectent pas ce format ne seront pas éligibles.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du sujet de postdoc** |  |
| **Laboratoire(s) d’accueil** (si 2 laboratoires, précisez la durée dans chacun) |  |
| **Organisme porteur du postdoctorat et contact administratif** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Porteur.se 1** | **Co-porteur.se 2** |
| **Prénom Nom** |  |  |
| **email** |  |  |
| **Organisme** |  |  |
| **Laboratoire** |  |  |
| **Discipline scientifique** |  |  |

**Résumé du sujet de postdoc** *(2000 caractères max)***:**

**Mots-clés :**

**Zone(s) géographique(s) (au sens du PPR, cf texte AAP) concernée(s) par le sujet:**

**Description du projet de postdoctorat**

Cette partie devra comprendre les éléments suivants :

* Contexte (scientifique, sociétal, genèse du projet et du co-portage interdisciplinaire)

Dans le cas où le projet est en lien avec un programme déjà financé (EU, ANR ou autre), préciser la façon dont le projet s'intègre et complète le programme en question.

* Objectifs
* Méthodes
* Originalité et innovation(s)
* Calendrier des travaux
* Références bibliographiques

**Lien au PPR Océan et climat**

Il s’agit ici de préciser dans quel(s) défi(s) et dans quel(s) axe(s) du PPR le projet de postdoctorat s’inscrit, et d’expliciter en quoi le projet contribue à ces défis et axes. Il conviendra de préciser l’adéquation au PPR (solution(s), interdisciplinarité etc.).

**Conditions du postdoctorat**

Il s’agit ici de préciser :

* Les conditions matérielles et financières de réalisation du postdoctorat
* Les modalités de suivi de l’avancement des recherches du.de la postdoctorant.e
* Les mobilités envisagées (durée, où, quand)
* La participation à des réseaux internationaux interdisciplinaires

**Annexes:**

**Curriculum Vitae des co-porteur.ses du postdoctorat**

**2 pages max par CV**